

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date convocation : 19 juillet 2016  
date d'affichage : 5 août 2016

Nombre de Conseillers : en exercice : .... 19  
présents : ..... 16  
représentés : .... 2  
votants : ..... 18

L'an deux mil seize,

Le 4 août à vingt heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Créances, sous la présidence de M. Michel ATHANASE, 1<sup>er</sup> Adjoint, en session ordinaire.

Etaient présents : Michel ATHANASE, Jean-Pierre MAQUEREL, Philippe JEAN, Marie LENEVEU, Yves LESIGNE, Denise GODARD, Alain LEMOIGNE, Alain NAVARRE, Philippe SAINT-LO, Nathalie LAURENT, Anne DESHEULLES, Gwendolina THOMAS, Carole HÉBERT, Christian LEMOIGNE, Jacqueline CORD'HOMME, Ghislaine GRISEL.

Procurations : Christine COBRUN à Alain LEMOIGNE.  
Martine NÉEL à Christian LEMOIGNE.

Absent : Henri LEMOIGNE.

Secrétaire de séance : Yves LESIGNE.



**OBJET : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune :  
Bilan de la concertation.**

## Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune : Bilan de la concertation

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.103-2 relatif à la concertation,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 septembre 2014 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation,

En l'absence du Maire, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, en charge de l'Urbanisme, expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la concertation a été menée selon les modalités suivantes, prévues lors de la prescription de l'élaboration du PLU, à savoir :

- Information dans les bulletins municipaux n° 67 de juillet 2015 et n° 69 de juin 2016 avec la présentation des axes principaux figurant dans le PADD, des projets de règles d'occupation et d'utilisation des sols et incitant les habitants à présenter leurs remarques,

- Information dans la presse locale :

- ♦ les journaux Ouest France du 18/19 juillet 2015 et La Manche Libre du 25 juillet 2015 informant la population de l'exposition du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public, cette exposition ayant eu lieu du 9 juillet au 18 août 2015,
- ♦ la Manche Libre du 9 juillet 2016 informant de l'exposition du projet de Plan Local d'Urbanisme en mairie, à partir du 4 juillet 2016, afin de présenter l'état actuel des travaux d'élaboration du PLU,

- Mise en ligne sur le site internet.

Les documents ci-après figurent sur le site internet de la commune :

- ♦ délibération du 10 septembre 2014 prescrivant l'élaboration d'un PLU,
- ♦ article du bulletin municipal de juillet 2015 présentant le projet de PADD dans le cadre de l'élaboration du PLU,
- ♦ photographies des planches présentant le projet de PADD exposées en mairie en juillet/août 2015,
- ♦ article du bulletin municipal de juillet 2016 présentant le projet de PLU,
- ♦ photographies de l'exposition mise en place depuis le 4 juillet 2016 portant sur le projet de PLU,

- Expositions à la mairie :

- ♦ présentation du PADD du 9 juillet au 18 août 2015 inclus,
- ♦ présentation du projet de PLU du 4 juillet 2016 à ce jour,

- Mise à la disposition du public, dès le 19 septembre 2014, d'un registre de concertation destiné à recevoir les observations du public :

- ♦ 7 observations ont été relevées à ce jour.

Le bilan de cette concertation fait apparaître la demande de plusieurs propriétaires fonciers de voir leurs terrains, situés notamment dans les hameaux de la commune, devenir constructibles.

A ce sujet, le Conseil Municipal tient à rappeler les objectifs poursuivis dans le cadre du PADD, à savoir :

- la volonté de préserver et de valoriser les atouts patrimoniaux de la commune,
- le souhait de maintenir et de développer des activités économiques,
- l'objectif de maîtriser une urbanisation qui soit favorable à la mixité des populations,
- la volonté des créançais de renforcer le cadre de vie de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des votants, (16 voix pour et 2 abstentions de Mesdames Ghislaine GRISEL et Jacqueline CORD'HOMME), décide :

- de prendre acte du bilan de concertation dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire



Michel ATHANASE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date convocation : 19 juillet 2016  
date d'affichage : 5 août 2016

Nombre de Conseillers : en exercice : .... 19  
présents : ..... 16  
représentés : .... 2  
votants : ..... 18

L'an deux mil seize,

Le 4 août à vingt heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Créances, sous la présidence de M. Michel ATHANASE, 1<sup>er</sup> Adjoint, en session ordinaire.

Etaient présents : Michel ATHANASE, Jean-Pierre MAQUEREL, Philippe JEAN, Marie LENEVEU, Yves LESIGNE, Denise GODARD, Alain LEMOIGNE, Alain NAVARRE, Philippe SAINT-LO, Nathalie LAURENT, Anne DESHEULLES, Gwendolina THOMAS, Carole HÉBERT, Christian LEMOIGNE, Jacqueline CORD'HOMME, Ghislaine GRISEL.

Procurations : Christine COBRUN à Alain LEMOIGNE.  
Martine NÉEL à Christian LEMOIGNE.

Absent : Henri LEMOIGNE.

Secrétaire de séance : Yves LESIGNE.

**OBJET : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune :  
Arrêt du projet de plan local d'urbanisme.**



## **Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune : Arrêt du projet de plan local d'urbanisme.**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 septembre 2014 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de concertation,

Vu le porter à connaissance de l'État,

Vu la délibération du Conseil Municipal débattant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en date du 30 juillet 2015 et la délibération du Conseil Municipal sur la modification du Projet d'Aménagement et de Développement Durable en date du 23 mars 2016,

Vu le Schéma de Cohérence Territorial du Pays du Pays de Coutances approuvé le 12 février 2010,

Vu la délibération de ce jour tirant le bilan de la concertation,

Entendu l'exposé de Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, en charge de l'urbanisme, et après débat,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme élaboré et notamment le rapport de présentation et son résumé non technique, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, les règlements graphique et écrit, les annexes présentés au cours de la séance,

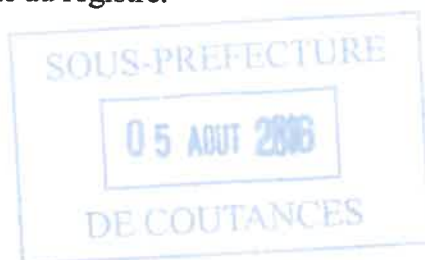
Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des votants, (16 voix pour et 2 abstentions de Mesdames Ghislaine GRISEL et Jacqueline CORD'HOMME), décide :

- d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- de préciser que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera prêt à être transmis pour avis :
  - aux personnes publiques désignées,
  - aux collectivités et associations qui ont demandé à être consultées.
- que conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, recodifié L.153-16 et L.153-17, le projet de PLU arrêté sera transmis pour avis aux personnes publiques concernées,
- que le projet de PLU sera tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au jeudi : 8h30 12h – 13h30 17h30, vendredi 8h30 12h - 13h30 17h00),
- d'ajouter que, conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Créances.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre.



Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Michel ATHANASE

